



Mes droits et si je dois payer une succession à l'état

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **12:24**

bonjour je suis divorcé depuis plusieurs années et j'ai laissée la jouissance [fluo]de la maison[/fluo]; a mon ex mari) 1^{ère}ement je voudrais savoir si j'ai des droits sur la maison) ya un peu plus d'un mois mon ex mari est décédé) et il a laissée , un testament olographe , précisant qu'il voulait que la vente de la maison soit partagée en 5 parts ,, 1^{ère} part son fils / 2^{ème} part sa fille /enfant de son premier mariage / 3^{ème} part moi même / 4^{ème} part son petit fils /5^{ème} part sera partagée en deux son autre petit fils et sa petite fille ,, je voudrais ,savoir comment ça va ce passé , et savoir si l'on doit payer le droit de succession à l'état et , a combien de pour cent merci de bien vouloir me répondre sur mes droits et celui des petits enfants